



Logements locatifs sociaux - 2020

État d'avancement au 15 septembre

Objectifs d'agrèments

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 3 mars 2020 a fixé un objectif de base de **12 849** logements et un objectif de 326 logements à redéployer ultérieurement.

L'objectif de base de **12 849** logements se décompose en **4 333** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 075** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 441** prêts locatifs sociaux (PLS). Il comprend un objectif de 200 PLAI adaptés.

L'enveloppe territorialisée correspondante est de 44 166 000 € sur le fonds de concours 479 du FNAP. Elle inclut une enveloppe de 1,5 M€ pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAII/PLUS en acquisition-amélioration, ainsi qu'une enveloppe de 200 000 € pour l'appel à projet sur les matériaux biosourcés.

État de l'avancement des agrèments

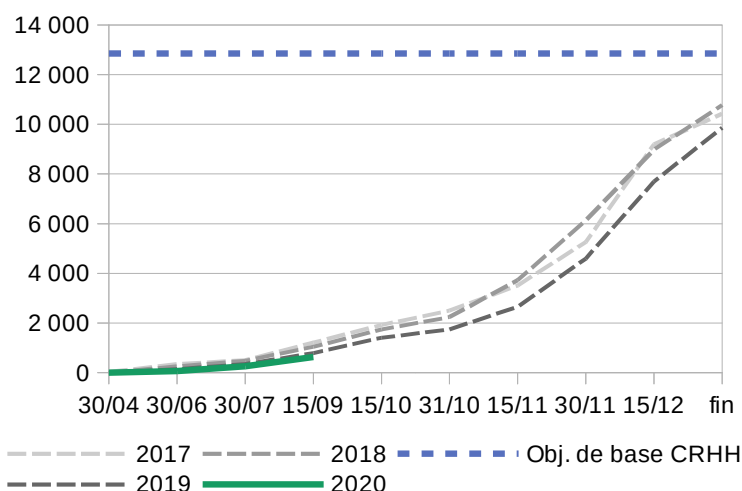
Nombre de logements agréés (PLAI / PLUS / PLS)

Au 15 septembre, 35 dossiers sont agréés pour **628** logements sociaux, soit 4,9 % de l'objectif (6,2 % en 2019 et 8,3 % en 2018).

Par ailleurs, 91 dossiers sont programmés pour **2 083** logements.

Éléments de conjoncture :

- crise sanitaire liée à la covid19,
- élections municipales du 28 juin.



État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

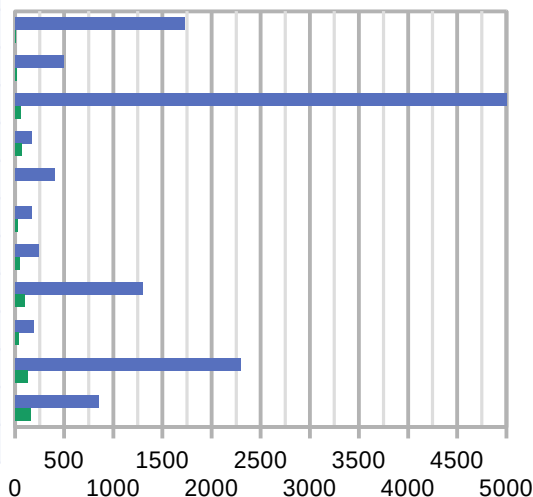
Nombre de logements agréés (PLAI / PLUS / PLS)

Au 15 septembre, le nombre d'agrèment de 6 gestionnaires est inférieur à 10 % de leur objectif.

À l'inverse, la CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette a réalisé un tiers de son objectif.

	Nombre de LLS PLAI / PLUS / PLS	Obj. 2020 de base	% Obj. 2020 de base
Nice-Côte-d'Azur	1	1 721	0,1%
Sophia-Antipolis	20	500	4,0%
Aix-Marseille-Provence	60	5 000	1,2%
Arles-Crau-Camargue-Mont.	63	173	36,4%
Dracénie Provence Verdon	0	400	0,0%
DDT Alpes-Haute-Provence	23	175	13,1%
DDT Hautes-Alpes	48	240	20,0%
DDTM Alpes-Maritimes	98	1 300	7,5%
DDTM Bouches-du-Rhône	33	190	17,4%
DDTM Var	125	2 300	5,4%
DDT Vaucluse	157	850	18,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	628	12 849	4,9%

■ Objectif de base CRHH 2020
■ Agrèments 2020



Source : Ministère de la Transition écologique - Infocentre SISAL (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 septembre 2020

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

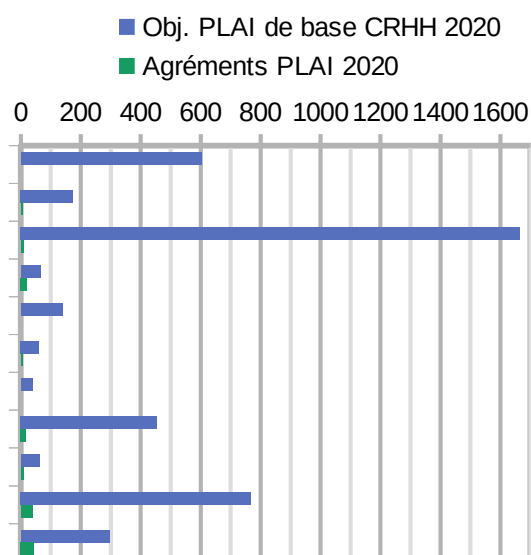
Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 30 juin - 15 septembre - 15 et 31 octobre - 15 et 30 novembre - 15 décembre – janvier (bilan)

État de l'avancement des agréments par catégorie de financement

Nombre de logements agréés (PLAI / PLUS / PLS)

	PLAI		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif de base 2020	PLUS agréés	Objectif de base 2020	PLS agréés	Objectif de base 2020
MET NCA	0	0%	1	0%	0	0%
CA SA	6	3%	14	6%	0	0%
MET AMP	9	1%	18	1%	33	3%
CA ACCM	22	33%	34	41%	7	29%
CA DPVA	0	0%	0	0%	0	0%
DDT 04	6	10%	17	15%	0	0%
DDT 05	0	0%	0	0%	48	32%
DDTM 06	17	4%	24	4%	57	22%
DDTM 13	10	16%	14	16%	9	24%
DDTM 83	40	5%	33	3%	52	17%
DDT 84	45	15%	98	26%	14	8%
PACA	155	4%	253	4%	220	9%



Au 15 septembre, **155** logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 333 (4%).

Autorisations d'engagement pour les logements plai et plus

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles de financement de l'État depuis 5 ans. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les **PLAI**, avec un montant moyen de subvention de **9 800 €** / logement, et une enveloppe gérée en DREAL pour le financement des primes pour les PLUS/PLAI en **acquisition-amélioration**.

Les primes maximales, pouvant être accordées en acquisition-amélioration, ont été fixées suivant les types de situation rencontrées :

- 10 200 € / logement si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m² de surface utile ;
- 6 800 € / logement si l'opération a lieu dans un immeuble construit antérieurement à 1948 ;
- 6 800 € / logement si l'opération est située dans une commune retenue « action cœur de ville » ;
- 3 400 € / logement si l'opération ne répond pas à l'un des trois critères ci-dessus.

	CRHH 2020 (enveloppe de base)	Consommation AE
Nice-Côte-d'Azur	5 899 600	6 800
Sophia-Antipolis	1 715 000	58 800
Aix-Marseille-Provence	16 317 000	91 600
Arles-Crau-Camargue Mont.	646 800	231 200
Dracénié Provence Verdon	1 372 000	0
DDT Alpes-Haute-Provence	597 800	81 200
DDT Hautes-Alpes	392 000	0
DDTM Alpes-Maritimes	4 459 000	159 600
DDTM Bouches-du-Rhône	617 400	98 000
DDTM Var	7 536 200	643 600
DDT Vaucluse	2 910 600	463 400
<i>Acquisition-Amélioration</i>	1 502 600	<i>(inclus)</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43 966 000	1 834 200

Au 15 septembre, un peu moins de 2 millions d'euros ont été engagés (FNAP 479)

Utilisation des matériaux biosourcés

Une nouvelle prime est mise en place cette année concernant l'utilisation des matériaux biosourcés. À la suite de l'appel à projet, 3 dossiers ont été retenus pour une enveloppe de 132 000 € (33 logements).

Programmation 2020

Les intentions (dossiers proposés) des maîtres d'ouvrages dans l'outil partagé SPLS s'élèvent à 9 400 logements au 15 septembre. Ces intentions représentent 73 % de l'objectif de base de 12 849 (70 % en 2019).

Au 15 septembre, les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé 2 711 logements (126 dossiers) dans SPLS (dont 628 (35 dossiers) déjà instruits), soit 29 % des intentions en logements.

21 % de l'objectif de base de 12 849 est donc programmé (contre 15 % en 2019).

Afin de rester cohérent en 2020 avec les engagements pris par les différents acteurs du logement traduit par les objectifs en CRHH, il est nécessaire que les maîtres d'ouvrages inscrivent leurs projets programmables en 2020 dans SPLS et que les gestionnaires se prononcent sur la programmation des demandes. **Il est également important que les maîtres d'ouvrages déposent dès maintenant et au fur et à mesure les dossiers complets afin de permettre une instruction avant la fin de l'année.**